

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 26 juin 2024

N° 27

**Objet : Complexe culturel
Simone Signoret Cinéma -
Lancement d'une procédure de
publicité en vue de la passation
d'un contrat de concession**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

La communauté d'agglomération gère le Centre Culturel Simone Signoret. Celui-ci, situé sur le plateau entre les deux espaces urbains de Château-Arnoux-Saint-Auban comprend, outre le « Théâtre Durance » et la « Médiathèque Louis Joseph », un complexe cinématographique comprenant 3 salles climatisées totalisant 458 places, ce cinéma est classé Art et Essai avec 3 labels : Patrimoine et répertoire, jeune public et Recherche et découverte. Ce complexe vient de faire l'objet de travaux d'amélioration du hall d'accueil et de création de bureaux. Cet équipement répond aux besoins de la population par son offre culturelle orientée notamment Art et Essai puisque plus de 80 000 spectateurs fréquentaient annuellement cet équipement culturel avant la crise du COVID. En 2023, la fréquentation a été supérieure à 63 000 spectateurs.

Le contrat de concession de service public pour la gestion de cet équipement a été conclu le 3 mars 2020 ; il a pris effet le 1^{er} avril 2020 pour une période de 5 ans. Aussi ce contrat arrivera à échéance le 31 mars 2025.

Il convient donc de définir les modalités selon lesquelles l'exploitation de cet équipement doit être poursuivie.

La procédure de passation des contrats de concession (ex délégation de service public) est définie conformément à l'article R 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et au Code de la commande publique.

Préalablement au lancement d'une telle procédure, le conseil d'agglomération doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion à retenir pour l'exploitation du cinéma au vu du rapport établi en application de l'article 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et joint en annexe.

Considérant que ce projet de renouvellement ne modifie ni l'effectif ni le statut du personnel affecté à ce service, et qu'ainsi il n'y a pas lieu de saisir le comité social territorial,

Au vu des éléments d'analyse exposés dans le rapport annexé, il vous est proposé :

- de vous prononcer favorablement sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion

- de procéder au lancement de la procédure en vue de la passation d'un nouveau contrat de concession pour une durée de 5 ans.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240626-27_26062024